

Les certifications en français professionnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Du programme à l'action.

Dominique CASANOVA, Chambre de commerce et d'industrie de Paris (France)

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) participe depuis plus de cinquante ans à la promotion de la langue française comme outil des échanges professionnels et a développé une expertise dans le domaine de la didactique, de l'enseignement/apprentissage et de l'évaluation en français professionnel et en français sur objectifs spécifiques. Elle a plus particulièrement, au fil des ans, développé un dispositif de certifications en français de spécialité, aux côtés d'un Test d'évaluation de français général, le TEF (NOËL-JOTHY & SAMPSONIS 2006 : 72-74). Ce dispositif de certification est actuellement constitué de 11 diplômes de français professionnel, les DFP (CCIP 2008), qui ont été conçus pour répondre à la fois :

- aux besoins des entreprises francophones ou entretenant des relations avec le monde francophone, à la recherche de collaborateurs opérationnels en français dans leur domaine de spécialité ;
- à la demande des organismes de formation (lycées professionnels, universités, alliances françaises) qui souhaitent bénéficier d'un cadre structurant pour la création de programmes en français de spécialité ;
- et enfin aux attentes des étudiants ou professionnels qui désiraient procéder à un apprentissage fonctionnel de la langue, en lien avec leur (future) profession.

Mais depuis plusieurs années, les entreprises de la région parisienne ont signalé à la CCIP et aux pouvoirs publics la nécessité de proposer des programmes de formation en langue française dans le cadre de l'intégration professionnelle des travailleurs migrants¹. La CCIP a dès lors mené une réflexion sur les compétences en français professionnel des publics migrants, qui a conduit au développement, en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale d'une version « français langue étrangère » du Diplôme de compétence en langue (le DCL FLE) et d'une certification spécifiquement destinée aux allophones de niveau élémentaire exerçant en milieu professionnel francophone (le DCL FP). Elle mène également des travaux sur la certification des compétences en français pour des métiers spécifiques.

Au-delà de l'élargissement de la panoplie de certifications, cette prise en considération des publics migrants en situation professionnelle est l'occasion de développer des outils d'évaluation centrés sur l'accomplissement de tâches mobilisant un ensemble de connaissances et d'habiletés essentielles dans l'exercice d'une activité professionnelle. Cette perspective « actionnelle » de l'évaluation, qui s'appuie sur des mises en situations réalistes, ne manquera pas d'influencer le contenu des formations proposées à ces publics.

La présente communication a pour objectif de dresser un panorama de l'offre de certification de la CCIP, en précisant les publics ciblés par les différents produits, la logique dans laquelle ils s'inscrivent et en les différenciant selon la spécificité de leur contenu et l'authenticité des tâches d'évaluations proposées.

¹ la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social reconnaît la maîtrise de la langue française comme compétence professionnelle et fait par conséquent entrer les formations linguistiques dans le champ de la formation professionnelle continue.

Les diplômes de français professionnel : du français de l'entreprise au français de spécialité

La figure 1 présente le dispositif des Diplômes de français professionnel (DFP) en regard de l'échelle de niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

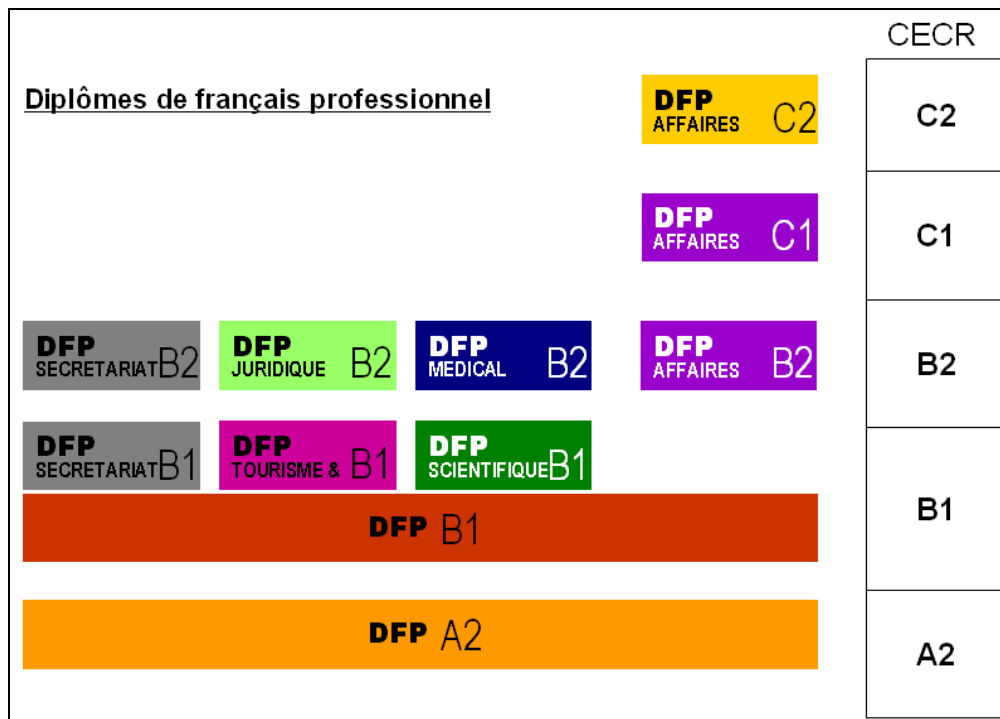


Figure 1 : positionnement des DFP sur le CECR

Les diplômes de français professionnel peuvent être regroupés en trois catégories :

- Les DFP A2 et B1, qui évaluent la compétence des candidats à communiquer dans les situations les plus courantes et les plus habituelles de la vie sociale et professionnelle. Ce sont des diplômes transversaux, qui recouvrent un champ de la langue commun aux différents secteurs d'activité et postes de travail. Ils se situent à l'articulation du français général et du français de spécialité.
- Les DFP Affaires B2, C1 et C2, qui évaluent l'aptitude des candidats à « fonctionner » dans un contexte professionnel et plus particulièrement dans une entreprise appelée à communiquer en français avec ses partenaires. Ils ne visent aucune profession ni aucun secteur particulier, mais sont ancrés dans la vie économique et couvrent des savoir-faire généraux communs à toute forme de communication professionnelle au sein d'une entreprise contemporaine.
- Les DFP dans les domaines de spécialité, qui évaluent l'aptitude des candidats à « fonctionner » dans un contexte professionnel spécifique. Ils visent les professions dans 5 domaines : juridique, médical, du secrétariat, des sciences et techniques, du tourisme et de l'hôtellerie. Ils ne font pas appel à des connaissances relatives à un domaine technique très particulier, mais visent à certifier des compétences langagières de communication, limitées aux professions de l'un des domaines concernés.

Les DFP s'adressent avant tout à un public d'étudiants. Ils sont majoritairement utilisés à l'international, dans les systèmes éducatifs (lycées professionnels, universités) et les centres de formation (IF, AF) à l'issue d'un parcours de formation. A chacune de ces certifications est associé un programme, qui énumère des thèmes, des savoir-faire et des actes de paroles

auxquels les tâches d'évaluation pourront faire référence et qui offre aux organismes de formation un cadre en référence auquel ils peuvent établir leur cursus de formation.

Le paradigme qui sous-tend les DFP est celui du français de spécialité. Dans la mesure où ils ne ciblent pas des métiers précis mais un domaine, les DFP s'appuient sur une analyse de « l'ensemble des discours spécialisés produits, échangés, conservés au sein de ce secteur » (Mangiante, 2008), afin d'en mettre en exergue les particularités et récurrences sur le plan linguistique. C'est donc principalement un *modèle de la langue* qui sert de base à l'élaboration des certifications et les DFP vont évaluer si l'outillage linguistique des candidats est suffisant pour « fonctionner » dans le domaine cible.

Pour cela, la plupart des DFP combinent deux approches de l'évaluation :

- Une approche « quantitative » pour les épreuves de compréhension, lors desquelles les candidats doivent réaliser des activités multiples à partir de supports variés du domaine cible, mais qui proposent relativement peu de mises en situation. C'est ainsi davantage l'étendue et la maîtrise des ressources linguistiques qui sont évaluées, plutôt que la compétence pragmatique des candidats. Certains diplômes comportent d'ailleurs une épreuve distincte de connaissance du *lexique du domaine*, car la précision lexicale (le « jargon ») est une des caractéristiques de la communication entre pairs d'un même domaine². Un même élément lexical peut d'ailleurs prendre des sens différents selon le domaine dans lequel il est utilisé³.
- Une approche « qualitative » pour les épreuves d'expression, où les candidats ont à réaliser un nombre limité de tâches, la plupart du temps dans un contexte simulé de situation professionnelle. La performance des candidats est analysée au moyen de grilles d'évaluation critériées qui tiennent notamment compte des aspects pragmatiques. Les tâches s'appuient la plupart du temps sur un ou des supports écrits et le traitement de l'information ainsi fournie joue un rôle central dans leur réalisation, qui mobilise donc des connaissances et des savoir-faire non exclusivement langagiers (compétence stratégique, connaissances préalables, expérience) permettant de résoudre le problème posé.

Ce format des épreuves d'expression rapproche les DFP de la définition que Douglas donne des tests sur objectifs spécifiques :

A specific purpose language test is one in which test content and methods are derived from an analysis of a specific purpose target language use situation, so that test tasks and content are authentically representative of tasks in the target situation, allowing for an interaction between the test taker's language ability and specific purpose content knowledge, on the one hand, and the test tasks on the other. Such a test allows us to make inferences about a test taker's capacity to use language in the specific purpose domain. (DOUGLAS 2000 : 19)

Cependant, du fait que ces diplômes ont pour ambition de couvrir les différentes professions du domaine ciblé (à l'exception notable de l'*option guide* du DFP Tourisme et hôtellerie B1), leur degré de spécificité (et souvent d'authenticité) sera limité.

Spécificité et authenticité des DFP

La littérature scientifique distingue aujourd'hui deux types d'authenticité (BACHMAN 1991, BACHMAN & PALMER 1996, ELLIS 2003 : 6) :

² Le sens précis attribué aux mots par une communauté de langage permet d'éviter de recourir systématiquement à des périphrases pour exprimer des concepts récurrents du domaine.

³ Par exemple, le mot « procédure » renverra souvent à un signifié différent selon qu'il sera utilisé dans un discours juridique, informatique ou portant sur le management de la qualité.

- **l'authenticité de situation**, lorsque les tâches d'évaluation proposées correspondent à des activités de la vie réelle (professionnelle dans notre cas, mais se pose alors la question de la pertinence de telles tâches pour l'évaluation de la compétence à communiquer⁴) ;
- **l'authenticité d'interaction**, lorsque les tâches d'évaluation proposées stimulent chez les candidats des stratégies communicatives et un traitement cognitif semblables à ceux mobilisées dans des situations de la vie réelle. Ainsi on ne cherche pas nécessairement à répliquer *une situation* de la vie réelle, mais à provoquer la manifestation de stratégies communicatives proches de celles mises en œuvre dans *des situations* de la vie réelle, ce qui permet par ailleurs de généraliser l'interprétation de la performance à diverses situations. Selon O'SULLIVAN (2006), l'authenticité d'interaction devrait être l'objectif de toute certification en langue professionnelle.

La question de l'authenticité de situation a en fait beaucoup à voir avec le domaine de généralisation de l'outil d'évaluation et donc le public cible. Si le concepteur d'un test a pour ambition d'évaluer la compétence à communiquer dans un contexte particulier, il cherchera à garantir notamment une authenticité de situation, dans la mesure où :

- l'utilisation de la langue et la performance peuvent varier selon le contexte,
- des contextes spécifiques recourent à des particularités lexicales, sémantiques, syntaxiques et phonologiques différentes,
- ces caractéristiques propres ne peuvent être mises en œuvre de manière réaliste que par le biais de l'utilisation d'un matériel de test authentique. (THIGHE 2007)

Pour une généralisation plus large de la compétence de communication, il privilégiera l'authenticité d'interaction.

Quand on analyse les épreuves d'expression des DFP sous l'angle de l'authenticité (Cf. figure 2), on constate que c'est d'abord l'authenticité d'interaction qui les différencie le plus (cette authenticité étant d'autant plus grande que le niveau cible est élevé et permet un traitement cognitif plus complexe). L'authenticité de situation permet quant à elle de différencier les DFP dont l'authenticité d'interaction est la plus élevée.

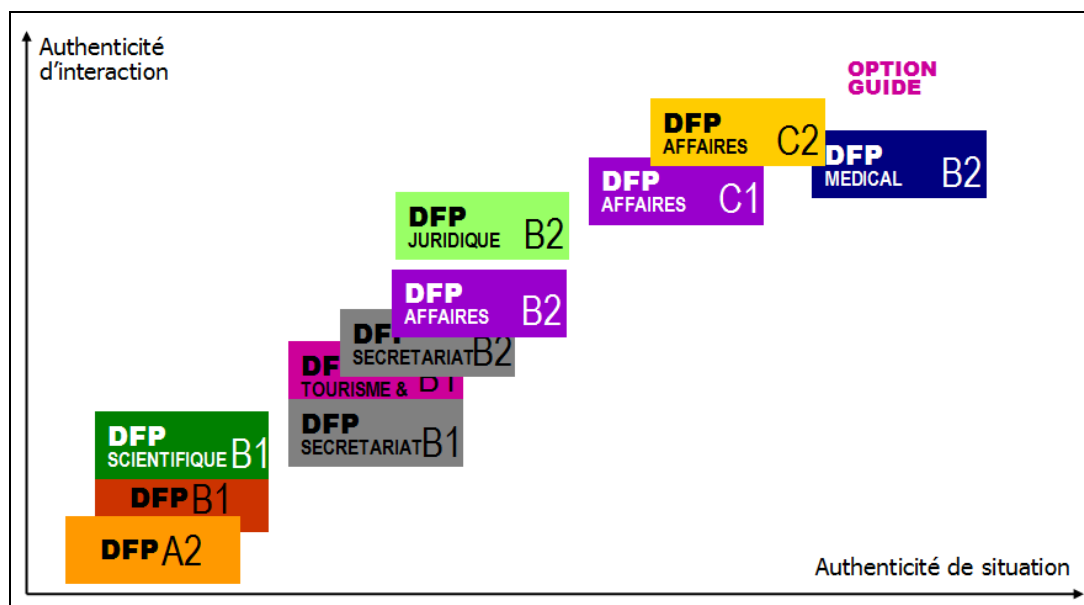


Figure 2 : analyse des DFP selon leur niveau d'authenticité

⁴ La réalisation d'une activité dans la vie professionnelle mobilise en général d'autres compétences et connaissances que la compétence à communiquer langagièrement. Dans quelle mesure accepte-t-on que ces éléments interagissent avec la compétence à communiquer langagièrement en situation d'évaluation ?

Suivant la définition qu'en donne Douglas, nous pouvons considérer la spécificité d'un test comme l'importance de l'interaction (nécessaire à la résolution des tâches du test) de la compétence à communiquer langagièrement des candidats avec des connaissances (non exclusivement linguistiques) et des contenus spécifiques. Elle est à la fois liée à la nature des supports des tâches (documents authentiques spécialisés) et au besoin de mobilisation de connaissances et compétences non langagières nécessaires à leur réalisation.

Les DFP les plus généraux sont les DFP A2 et B1, dans la mesure où ils ne ciblent pas un domaine précis et où le niveau ciblé ne permet pas un traitement complexe des supports. Les DFP de niveau B1 dans les domaines de spécialité s'appuient sur des documents supports du domaine (particularités textuelles) et nécessitent souvent, de la part de l'apprenant, la présentation orale d'informations relatives à son pays d'origine (connaissances préalables). Les DFP de niveau B2 s'appuient en général sur des documents plus techniques et mobilisent, dans les tâches d'expression, des compétences plus complexes de traitement de l'information. Le DFP médical B2, dont les épreuves d'expression placent le candidat dans des situations-types du métier de médecin (interaction écrite entre pairs, dialogue spécialiste/patient) est sans doute le plus spécifique des diplômes de ce niveau. Le DFP Affaires C1 nécessite la mobilisation, de la part des candidats, de savoir-faire complexes pour la réalisation de tâches cognitivement exigeantes (étude de cas, synthèse orale de documents en langue maternelle, préparation et présentation d'un exposé débat sur un sujet choisi par le candidat au moment de son inscription...). Enfin le DFP Affaires C2, qui consiste en un travail de recherche sur un thème spécifique aboutissant à la rédaction et la soutenance d'un mémoire, mobilise bien d'autres compétences que la simple compétence à communiquer en français.

La spécificité des DFP s'accroît donc avec le niveau de langue des candidats, qui permet, à partir du niveau B1, de faire référence à des contenus techniques et, à partir du niveau B2 de proposer des tâches complexes qui mobilisent, au-delà de la compétence langagière, des savoirs et des savoir-faire caractéristiques du domaine cible. On aboutit alors au panorama de la figure 3, où les certifications sont disposées en fonction de leur spécificité et de l'authenticité des tâches qui les composent.

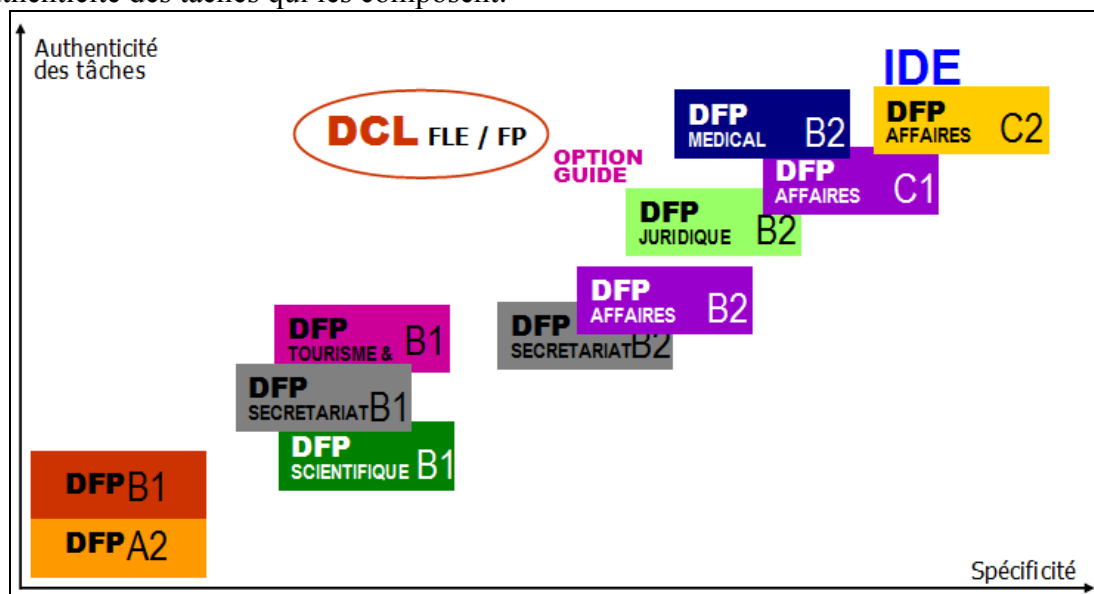


Figure 3 : panorama du dispositif selon l'authenticité et la spécificité

Sur ce panorama figurent, à côté des DFP, les versions françaises du Diplôme de compétence en langue (DCL) et une certification destinée aux infirmiers et infirmières diplômés d'État s'inscrivant dans un projet de mobilité professionnelle vers un pays francophone européen.

Le diplôme de compétence en langue : le français professionnel en action

Le DCL est une certification du Ministère de l'éducation nationale, créée en 2002, pour attester une compétence d'usage de la langue (étrangère) dans les situations de la vie sociale et professionnelle. En 2010, le ministère de l'éducation nationale a créé, en partenariat avec la CCIP, une version « français langue étrangère » de ce diplôme (le DCL-FLE), ainsi qu'un diplôme plus spécifiquement destiné aux candidats de niveau de compétence élémentaire en français (le DCL-FP). Ces diplômes, qui ciblent principalement un public professionnel ou en voie de professionnalisation, apportent une première réponse aux besoins de certification des compétences en français professionnel des travailleurs migrants.

Le DCL ne relève pas de la langue de spécialité mais de l'approche actionnelle. Il ne s'appuie donc pas sur un modèle de la langue, mais sur un modèle de la tâche professionnelle, établi à l'issue d'un travail d'enquête en milieu professionnel ayant abouti à l'élaboration d'un « Référentiel des tâches communicatives en milieu de travail » BOURGUIGNON et al. (2007 : 15). Le DCL s'articule autour d'un « scénario » qui implique une résolution de problème :

Le candidat dispose de trois heures pendant lesquelles il se projette dans le rôle d'un personnage ayant à réaliser une « mission » et devant à cet effet effectuer un certain nombre de tâches communicatives, thématiquement liées entre elles et conduisant à la réalisation d'un projet. BOURGUIGNON et al. (2007 : 15)

Avec le DCL, ce n'est pas le domaine d'activité qui est pris en considération (chaque scénario renvoie à un thème et un contexte professionnel différents), mais les processus mentaux mis en œuvre par les acteurs afin de mener à bien une tâche professionnelle complexe requérant la mobilisation de ressources langagières en vue de la résolution d'un problème. Le scénario comporte ainsi cinq phases interdépendantes qui conduisent les candidats à :

- collecter des informations à partir de documents écrits, les sélectionner et les hiérarchiser ;
- collecter des informations à partir de documents sonores et visuels, les sélectionner et les hiérarchiser ;
- se présenter, faire une proposition à l'oral en lien avec la mission.
- discuter, argumenter en tenant compte d'un élément nouveau.
- rédiger la proposition finale. BOURGUIGNON (2011 : 30)

Dans un tel scénario, les phases de compréhension s'inscrivent dans la réalisation d'une tâche professionnelle complexe. Elles consistent en de la prise et de la sélection d'information dans le cadre de la réalisation de la mission, ce qui rend les activités plus authentiques que des activités multiples sous forme de questions à choix multiples ou d'appariement qui testent la compréhension de textes se succédant sans fil conducteur. La contrepartie, c'est de rendre l'évaluation des phases de production et d'interaction dépendante des phases de compréhension. Dès lors, seul un niveau global de compétence langagière peut être exprimé (avec une indication des points de force et de faiblesse du candidat, sous forme de profil), en relation avec la réalisation de la mission, là où les autres certifications évaluent en général les candidats indépendamment par « type de compétence » (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite⁵). Une des singularités du DCL est qu'il permet de situer, à partir d'un scénario identique, les candidats sur un continuum de compétence allant

⁵ Les compétences d'expression écrite et d'expression orale sont en général, dans les DFP, couplées à de la compréhension écrite et/ou de la compréhension orale (document déclencheur ou interaction). Les compétences de compréhension écrite et orale sont par ailleurs évaluées indépendamment.

du niveau A2 au niveau C1⁶, en fonction du degré d'accomplissement de la tâche et de la qualité de la réalisation.

Chaque DCL a bien un thème propre, mais il n'est pas connu à l'avance et est destiné à l'ensemble des candidats, quel que soit leur secteur d'activité. Dès lors, comme le précise Claire Bourguignon, « le DCL place le thème non pas au cœur des activités langagières, mais en toile de fond de celles-ci ».

Cela a deux implications :

- Les connaissances préalables à mobiliser pour le DCL sont transversales aux différents secteurs d'activité. Il s'agit davantage de connaissances sur la vie professionnelle que sur un domaine particulier ;
- Les tâches proposées, compte-tenu du thème, pourront sembler plus au moins authentiques aux candidats, selon leur secteur d'activité. Dès lors le DCL ne prétend pas à une forte authenticité de situation, mais il présente une indéniable authenticité d'interaction en plaçant les candidats dans une « réelle » situation de résolution de problème.

Vers des certifications « métiers » : le cas des infirmiers et des infirmières

Depuis 2009, les Alliances françaises du Portugal ont développé, en partenariat avec un réseau d'agences de recrutement du personnel médical et paramédical, des parcours de formation en langue française destinés à des infirmiers inscrits dans un processus d'expatriation vers la France ou la Suisse.

La Délégation générale des Alliances françaises au Portugal a sollicité l'expertise de la CCIP afin de créer une certification permettant de rendre compte de la compétence langagière des infirmiers dans un contexte professionnel francophone.

La démarche utilisée en amont de l'élaboration de cette certification est une démarche d'analyse des besoins typique du français sur objectif spécifique (MANGIANTE & PARPETTE 2004, MANGIANTE 2008), qui a abouti à l'élaboration d'un référentiel de compétences langagières :

- analyse de la demande afin de définir les exigences des utilisateurs de cette nouvelle certification (formateurs, candidats, cabinets de recrutement, établissements hospitaliers, institutions gouvernementales) ;
- analyse du référentiel de compétences professionnelles de l'infirmier diplômé d'état (IDE) afin d'en extraire les premières activités langagières ;
- pour compléter ce premier travail, la CCIP a procédé à un recueil de données en milieu hospitalier ;
- l'analyse des données et des discours ainsi recueillis a servi à repérer les actes de communication professionnels récurrents ;
- élaboration d'un référentiel de compétences langagières.

La deuxième phase avait pour but d'élaborer un format de certification axé sur les situations professionnelles et les activités langagières les plus récurrentes de la profession. Cette certification rend compte de la complexité des discours produits et reçus en contexte professionnel (compréhension de l'oral vers la production écrite, compréhension de l'écrit vers l'interaction orale, etc.) et des processus cognitifs mis en œuvre. Elle s'inspire largement

⁶ Le DCL-FLE comporte 5 degrés différents, correspondant aux niveaux A2, B1.1, B1, B2 et C1 du CECR. Le DCL-FP comporte lui 3 degrés différents, correspondant aux niveaux A1, A2.1 et A2 du CECR.

de la perspective actionnelle, chacune des tâches proposées reflétant une action entreprise dans le cadre de la journée type d'un infirmier diplômé d'état.

Cette certification, qui évalue les candidats sur un continuum allant du niveau A2 au niveau B2 du CECR, permet de combiner une forte spécificité du contenu et une forte authenticité des tâches, les discours étant produits et reçus dans le cadre de tâches professionnelles simulées et représentatives de la journée type du métier d'IDE. Toutefois, le niveau délivré à un candidat n'est pas généralisable à un usage de la langue en dehors du contexte professionnel ciblé.

Conclusion

Avec l'élaboration du DCL FLE, du DCL FP et du certificat pour les infirmières et infirmiers diplômés d'État, la CCIP a non seulement enrichi son dispositif de certification, mais elle a également diversifié son approche de l'évaluation. Le tableau 1 présente de manière synthétique les particularités de chacun de ces types de certification, qui ciblent des publics et des objectifs différents.

Tableau 1 : comparaison des différents types de certification

Certification	DCL	DFP	IDE
Public cible	Professionnels ou chercheurs d'emploi tous secteurs	Étudiants du domaine	Infirmiers(ères) IDE
Domaine de généralisation	Tous métiers, tous domaines	Les différents métiers du domaine	Le métier d'IDE dans les pays francophones d'Europe
	Capacité à réaliser des tâches complexes dans la langue cible en mobilisant les stratégies cognitives et d'actions adaptées à la situation	Aptitude à « fonctionner » dans le domaine-cible, plus particulièrement dans une entreprise appelée à communiquer en français avec ses partenaires	Capacité à exercer son métier en langue française
Démarche	Approche actionnelle	Français de spécialité Mise en situation (épreuves d'expression)	Français sur objectif spécifique / français langue professionnelle
Modèle de référence	Résolution de problème	Langue de spécialité	Tâches professionnelles types du métier d'IDE
Spécificité	Compétence stratégique de résolution de problème	Langue du domaine, processus cognitifs et connaissances préalables (variables selon le niveau et le domaine)	Métier
Authenticité	Forte authenticité d'interaction	Authenticité d'interaction des épreuves d'expression variable selon le niveau cible et authenticité de situation variable selon le domaine considéré	Forte authenticité d'interaction et de situation

L'avantage des certifications conçues pour des métiers particuliers est qu'elles permettent de proposer des tâches authentiques d'évaluation tenant compte des spécificités des discours produits et reçus en situation professionnelle. La contrepartie est qu'elles s'adressent à des publics homogènes nécessairement plus limités.

La déclinaison du DCL pour des domaines particuliers ouvre quant à elle une perspective intéressante, combinant approche actionnelle et langue de spécialité, pour un public de professionnels ou en voie de professionnalisation.

Références :

BACHMAN, L. F., 1991: What does language testing has to offer? *TESOL Quarterly*, 25(4), pp. 671-704.

BACHMAN, L. F. & PALMER, A., 1991: *Language Testing in Praticce*, Oxford, Oxford University Press.

BOURGUIGNON, C., DELAHAYE Ph., & PUREN, C., 2007 : *Évaluer dans une perspective actionnelle : l'exemple du Diplôme de Compétence en Langue*, Le Havre, éditions Delbopur.

CCIP, 2008 : *Les diplômes de français professionnel, DFP, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, Paris, CCIP.

DOUGLAS, D., 2000 : *Assessing languages for specific purposes*, Cambridge, Cambridge University Press.

ELLIS, R., 2003 : *Task-based language learning and teaching*, Oxford, Clarendon Press;

MANGIANTE, J.-M. & PARPETTE, C., 2004 : *Le Français sur Objectif Spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*, Paris, Hachette.

MANGIANTE, J.-M., 2008 : « Des référentiels de compétences en français à visée professionnelle : Des outils pour concevoir des formations pour publics spécifiques » in O. BERTRAND (coord.) *Le français de spécialité : enjeux culturels et linguistiques*, pp. 83-92, Palaiseau, éditions de l'école Polytechnique.

NOËL-JOTHY, F. & SAMPSONIS, B., 2006: *Certifications et outils d'évaluation en FLE*, Paris, Hachette.

O'SULLIVAN, B., 2006 : *Issues in Testing Business English: The BEC Revision Project*. Studies in Language Testing, 17, Cambridge : Cambridge University Press.

THIGHE, D., 2007 : « Cambridge ESOL and tests of English for Specific Purposes » in Research Notes, 27 (1), pp. 2-7, Cambridge, Cambridge ESOL.